

L'augmentation du budget principal des dépenses pour 1968-1969 par rapport aux crédits globaux présentés en 1967-1968 est donc de l'ordre de 357 millions de dollars. La majeure partie de cette somme—c'est-à-dire environ 315 millions—vise des programmes déjà autorisés par la loi. Le reste de l'augmentation, soit 42 millions de dollars, exige l'approbation du Parlement.

Les montants précités relatifs aux dépenses budgétaires ne comprennent pas les prêts, les placements et les avances au compte non budgétaire au montant de 484.9 millions de dollars qu'on a déjà demandé au Parlement d'approuver dans le budget principal des dépenses de 1968-1969. Le montant correspondant de l'année dernière était de 651 millions.

De même, les dépenses budgétaires que je viens de mentionner ne comprennent pas les dépenses prévues au titre des paiements de sécurité de la vieillesse. Ces paiements, d'un montant estimatif de 1,581 millions de dollars en 1968-1969, au regard de 1,432 millions l'an dernier, sont séparés des dépenses budgétaires prévues dans le budget principal des dépenses: ils sont une imputation statutaire sur la Caisse de sécurité de la vieillesse, à laquelle est versé le produit d'un impôt spécial prélevé à cette fin.

Comme dans le budget principal des dépenses de l'an dernier, on a tenté autant que possible d'inclure dans celui de l'année qui vient tous les besoins connus, y compris ceux qui, dans le passé, faisaient ordinairement l'objet d'une demande de crédits supplémentaires. Comme les honorables sénateurs s'en souviendront, à la dernière séance du Comité où j'ai témoigné, j'ai attiré leur attention sur un crédit du ministère de l'Agriculture, où l'année précédente une somme de 100 millions avait été prévue pour la caisse de stabilisation des prix agricoles; à ce montant s'ajoutaient quelque 40 millions de dollars sous forme d'un crédit supplémentaire dont le Comité était alors saisi. En 1968-1969, le crédit est de l'ordre de 140 millions de dollars. Je l'ai mentionné tantôt, on prévoit que les dépenses globales seront de l'ordre d'environ 10.3 milliards de dollars.

Le gros de l'augmentation de 357 millions dans les crédits par rapport à ceux de l'an dernier dépend d'augmentations de crédits statutaires, dont les principales sont: 133 millions de dollars pour le service de la dette publique; 91 millions en versements d'assurance-hospitalisation; 58 millions en versements aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de la loi sur les arrangements fiscaux; 45 millions en paiements en vertu du Régime d'assistance

publique du Canada; 30 millions—il s'agit toujours d'augmentations sur l'année précédente—en paiements relatifs à l'enseignement postsecondaire; 29 millions en cotisations aux comptes de caisses de retraite et d'autres versements de pensions; en enfin 10 millions à la Caisse d'aide à la santé.

L'augmentation nette des crédits non statutaires—c'est-à-dire des prévisions qui doivent être approuvées chaque année et qui sont, dans l'ensemble, l'administration et les besoins de capitaux du service public—a été limitée à un montant net de 42 millions pour 1968-1969.

Compte tenu, évidemment, du budget supplémentaire final de 1967-1968 déposé au début de février, les principales augmentations non statutaires sont: 47 millions de dollars pour le ministère des Postes; 29 millions pour le Conseil national de recherches et l'Énergie atomique; 23 millions pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; 13 millions pour le ministère des Affaires des anciens combattants, et 11 millions pour le programme d'aide extérieure. Les réductions des montants à voter, compte tenu encore une fois du budget supplémentaire final de 1967-1968 sont: 48 millions pour le ministère des Transports, 23 millions pour le ministère de la Défense nationale, 34 millions pour la Commission du centenaire et 16 millions pour le ministère du Commerce.

Voilà, honorables sénateurs, un coup d'œil très rapide sur le budget principal des dépenses, dont le Parlement est maintenant saisi. Je tâcherai volontiers de répondre à vos questions, mais vous me permettez d'abord de dire que je ne prétends pas connaître à fond les services de tous les ministères. De fait, le Comité aurait peut-être avantage à convoquer les représentants des ministères pour répondre aux questions précises et détaillées.

Le président: Merci, monsieur Cloutier. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Leonard: M. Cloutier aurait-il quelque chose à dire sur les chiffres de l'emploi.

M. Cloutier: Oui. Je pourrais attirer votre attention sur un tableau qui figure aux pages 601, 602, 603 et 604 du Livre bleu. Au début de l'automne dernier, les honorables sénateurs s'en souviendront, le gouvernement a fait savoir que même si les prévisions initiales des ministères l'été dernier indiquaient la nécessité de créer 16,000 nouveaux postes, il avait décidé de limiter la croissance des ser-